



Comment faire executer un jugement

Par **opjknine**, le **15/03/2011** à **19:30**

Bonjour,

L'avocat de mon ex femme m'a assigné au TGI devant le Juge de l'Execution.

Le 22 février 2011 un jugement a été rendu condamnant mon ex a me payer un retard et un arriere de pension alimentaire.

A ce jour, je n'ai aucune nouvelle de la partie adverse qui refuse catégoriquement de me contacter.

Il y a 15 jours pour faire appel.

Quer dois je faire pour être payé?

Merci

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **01:50**

- Vous allez voir un huissier pour faire signifier le jugement à la partie adverse (le délai d'appel part de la date de signification)

- Vous attendez que le délai d'appel soit passé. Vous obtenez auprès du greffe du tribunal un certificat de non-appel

- vous retournez voir l'huissier pour l'exécution du jugement donc la saisie si nécessaire (puisque passer devant le JEX sert à avoir un titre exécutoire pour pouvoir saisir les biens)